

Puissances avaient dû l'adopter pour discuter entre elles leurs différends politiques.

Enfin, elle se parle partout ; à la cour de St. Petersbourg, comme celle de la Reine d'Angleterre.

D'ailleurs, la langue que nous avons apprise la première, de la bouche de nos mères, nous doit être chère. La langue que nos pères ont parlée et qu'ils n'ont conservée qu'à force de luttes et de combats glorieux, ne saurait être rejetée.

Ainsi, de quelque côté que l'on envisage cette question, il faut décider que notre langue mérite, à tous égards, d'être conservée ; que nous devons la chercher, et la préserver de toute impureté et de tout mélange.

Etudions-nous donc à la parler correctement. Plus nous y parviendrons, plus nous deviendrons véritablement instruits ; car aucun homme n'est véritablement savant, s'il ne parle sa langue avec pureté, avec aisance, avec élégance même. Nos relations fréquentes avec les Anglais et les Américains nous entraînent, chaque jour, à franciser des mots qui certes ne doivent pas l'être. Tâchons d'éviter toute anglomanie. Redoutons les barbarismes, les constructions de phrase étrangères et les mots qui ne sont d'aucune langue. De cette manière, nous conserverons la nôtre intacte et, en conservant notre langue, nous conserverons notre nationalité.

### 3e. NOS MŒURS.

Méritent-elles d'être conservées ?

Qu'un étranger parcourt nos campagnes, qu'il frappe à la porte de nos braves habitants, qu'il demeure avec eux, pendant un certain temps, et bientôt ravi de tout ce qu'il aura vu, il proclamera bien haut l'excellence et la pureté de nos mœurs. Mais pourquoi parler plus au long sur cette question ? Qui ne sait que tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, même parmi nos adversaires les plus acharnés, ont reconnu que le Canadien-Français est doux, poli, honnête et hospitalier ? Ce sont-là des qualités et des habitudes que les hommes les plus prévenus contre nous sont forcés d'admettre. Or quelqu'un osera-t-il affirmer que nous devions cesser d'être doux et honnêtes, polis et hospitaliers ? Personne assurément. Conservons donc nos mœurs.

### 4e. NOS LOIS.

Il ne nous reste plus qu'à décider si nos lois doivent être conservées. Un législateur serait sans doute plus en état que moi de traiter ce sujet. Voyons cependant si nos lois ne sont pas pour la plupart, marquées au sceau de la justice et de la sagesse. Les lois, à ce qu'il semble, doivent s'accorder avec le caractère et les mœurs d'un peuple. Or, qui, mieux que ce peuple lui-même, peut connaître son caractère et ses mœurs ? Si donc le peuple fait lui-même ses lois dans ce pays, on peut supposer qu'il n'en établira aucune qui ne lui convienne sous tous les rapports. Je soutiens donc que nos lois sont justes parce qu'elles s'accordent avec le caractère de ceux qu'elles régissent. Je prouve qu'elles s'accordent avec le caractère de ceux qu'elles gouvernent en disant qu'ici le peuple fait lui-même, ses lois. Il est bien certain que, sous une forme de gouvernement comme celui qui nous régit, les lois deviennent très-nombreuses et très-compliquées, il vient un temps où pour savoir véritablement où nous en sommes, il faut regarder en arrière. C'est, je crois, ce que nous faisons présentement. Le Parlement s'occupe de rédiger un code qui mettra de l'ordre dans les anciennes lois et qui servira à nous guider sûrement. Espérons que ceux qui sont chargés de cette tâche importante et difficile s'en acquitteront avec honneur et succès. S'ils travaillent avec zèle et impartialité, ils auront certainement bien mérité de la Patrie, et leurs succès seront un beau titre de gloire pour la postérité.

Maintenant, messieurs, ma tâche est remplie. Nous avons vu d'abord que les Canadiens-Français ont une Nationalité, parce qu'ils possèdent des caractères particuliers qui les distinguent essentiellement des autres nations. Les caractères que nous avons mentionnés ne sont certainement pas les seuls qui nous font ainsi différer des autres peuples. Nous aurions pu démontrer que les Canadiens-Français ont une Histoire Nationale où figurent les hauts faits accomplis par eux, et les noms de grands

hommes, distingués par leurs vertus, leur génie, leurs conquêtes. Mais, nous l'avons dit, notre intention, en traitant ce sujet, n'était pas de faire une composition longue et détaillée. Notre but était simplement de choisir et d'indiquer les principaux points qui distinguent la Nationalité Canadienne-Française. C'est ce que nous avons fait, en nous arrêtant à considérer notre Religion, notre Langue, nos Mœurs et nos Lois.

Nous nous sommes efforcé de démontrer qu'il était de notre devoir et de notre intérêt de conserver ces mêmes caractères distinctifs. Nous avons essayé de prouver que cette conservation était conforme à la raison. Nos arguments, il est vrai, ne sont pas développés ; mais, parlant à une société si distinguée et si éclairée nous avons cru qu'un long développement était inutile.

On dira peut-être que le sujet choisi par nous ne comporterait aucun intérêt, parce qu'il a été déjà très-souvent traité.

A cela, je réponds qu'il est vrai que ce sujet a déjà été traité très-souvent, mais que ce n'est pas une raison de ne plus s'en occuper. La condition, présente et à venir de notre pays dépend certainement de la conservation de notre Religion, de notre Langue, de nos Mœurs et de nos Lois. Ainsi, il me semble qu'en ne s'occupant plus de notre Nationalité, on abandonne, pour ainsi dire, l'amour de la Patrie. Or, ce sentiment (l'amour de la Patrie) est si légitime qu'il doit être entretenu avec le plus grand soin. Mais sans l'amour de la Nationalité, l'amour de la Patrie ne saurait exister. *Patrie et Nationalité* sont deux choses qui ne peuvent être séparées. Sans Nationalité, en effet, pas de patrie et sans patrie pas de Nationalité. Ainsi, de même qu'il faut parler souvent de la Patrie comme d'une chose que l'on aime, de même, aussi, faut-il souvent s'entretenir de la nationalité.

Appliquons-nous donc à la conserver cette nationalité. Pour cela, parlons-en souvent, et, au lieu de nous diviser et de nous déchirer, unissons-nous.

Les rangs serrés, le cœur ferme, voilà comment nos pères marquaient à la gloire.

Les rangs serrés, le cœur ferme, voilà comment nous profiterons de leur victoire.

Enfin, les rangs serrés, le cœur ferme, voilà comment nous défendrons, protégerons et conserverons notre patrie et notre nationalité.

### XVII.—GUÉRISON DE JÉRÉMIE MORRIER.

Jérémie Morrier, membre de la Corporation d'Acton Vale, où il est domicilié, âgé d'environ trente ans, a été guéri par l'intercession de Notre Dame de Pitié, ainsi qu'il est raconté dans la déclaration suivante.

Au mois de Janvier 1861, Jérémie Morrier, qui jusqu'alors n'avait joui que d'une assez faible santé, fut atteint d'une inflammation de poumons qui fit des progrès rapides, et fut même jugée incurable par Mr. le Docteur Mount, appelé le 24. Le mal s'aggravant rapidement le Dr. Lafrenière fut appelé le 27 pour consultation. Enfin le 30, ils donnèrent avis à Monsieur le Curé d'Acton de l'état alarmant de Mr. Morrier et lui dirent, "hâtez-vous de l'administrer, nous voyons en lui, tous les symptômes d'une mort prochaine et il est très probable qu'il ne passera pas la nuit." Là-dessus Mr. le Curé donna les derniers Sacrements au malade, ce même jour, vers cinq heures du soir ; et immédiatement après, Monsieur Morrier, de l'avis des médecins, fit ses dispositions testamentaires, en présence de deux notaires : Messieurs Lecours et Mignault.

Il y avait là présents, environ quinze des principaux